

Comment remédier
à la
diminution du pouvoir d'achat
des
masses laborieuses

●

SOMMAIRE

- I. — La hausse du coût de la vie depuis 1938.
 - II. — Pour un salaire minimum vital.
 - III. — L'échelle mobile.
 - IV. — Stabiliser le coût de la vie par l'ouverture des livres de compte et l'abolition du secret commercial.
 - V. — Pour les conventions collectives.
- ANNEXE. — La politique du P. C. F. en matière de salaires.

L A brochure que nous présentons est beaucoup moins un travail embrassant l'ensemble des problèmes se rapportant aux salaires et aux prix, qu'une analyse basée sur des documents officiels, démontrant irréfutablement la nécessité de la lutte revendicative de la classe ouvrière pour résister à l'avalissement de ses conditions de vie.

Dans ces derniers mois, nous avons vu un nouveau départ de la classe ouvrière, qui, lassée des mots d'ordre de passivité mis en avant par les dirigeants des grandes organisations ouvrières (C. G. T., P. S., P. C. F.) a pris sur elle dans de nombreux secteurs, le soin de lutter pour améliorer son pouvoir d'achat.

La politique du « produire d'abord », du blocage réel des salaires et du soi-disant blocage des prix (voir annexe discours de Maurice Thorez à Hellemmes en février 1946 où le vice-président du Gouvernement affirme « nous avons bloqué les prix ») a fait une faillite si retentissante qu'aujourd'hui les chefs des grandes organisations ouvrières sont obligés de déclarer que, malgré un effort de production énorme de la part de la classe ouvrière, les prix s'élèvent tous les jours. Ce qui en clair signifie que le « produire d'abord » a permis le « profit d'abord » pour le grand capital. Les 25 % sont eux-mêmes et de loin mangés par la hausse du coût de la vie, mais à présent les ouvriers commencent à comprendre. Par leur force de classe, par des débrayages, par des grèves, l'arme de classe des exploités, des catégories de salariés imposent au patronat des augmentations quelquefois importantes. La brochure qui suit a pour objet de fournir aux militants du P. C. I., à ses sympathisants, et à tous les ouvriers, les premiers éléments d'un programme d'action clair et précis, ainsi que les mots d'ordre leur permettant d'unifier leurs combats revendicatifs.



I. — LA HAUSSE DU COUT DE LA VIE DEPUIS 1938

a) Le pouvoir d'achat des masses laborieuses a baissé de 40 % de 1938 à septembre 1944

La guerre, l'occupation nazie, et les années qui suivent la libération, voient le pouvoir d'achat des travailleurs baisser constamment. La politique pillarde de l'impérialisme allemand déterminait une pénurie de produits. La politique du « produire d'abord », politique de surexploitation des masses laborieuses, pour que le capital accumule des profits grandissants, aboutit à l'impossibilité pour les masses laborieuses d'acheter, la masse grandissante de marchandises qu'elles contribuent à produire par leur sueur.

De 1938 à 1945, le coût de la vie monte régulièrement (1).

1938	100
1940	136
1941	160
1942	195
1943	256
1944	307

Ainsi, pendant l'occupation, le coût de la vie a grimpé constamment, alors que les salaires sont restés de loin en retard, puisque, de 1938 à octobre 1944, l'indice est passé de 100 à 205. Si donc l'on en juge par les statistiques officielles, et Dieu sait comment ces statistiques sont triturées pour mieux servir les intérêts patronaux, le pouvoir d'achat des masses s'est abaissé de plus de 40 % pendant les années de guerre et d'occupation.

(1) Statistiques officielles, publiées par la « Statistique Générale de France ».

**b) Le pouvoir d'achat des travailleurs continue à baisser
depuis la libération**

Les espoirs des salariés dans la libération furent énormes. Enfin chacun pensa : « l'on va s'occuper de nous, et améliorer nos misérables conditions d'existence. » Mais C. G. T., P. S., P. C. F., déclarèrent, le moment n'est pas encore venu, la guerre n'est pas terminée. « Tout pour la guerre » ; « Produire d'abord » ; « Revendiquons ensuite », furent les slogans mis en avant par les Frachon, Thorez, Daniel Mayer et Blum. La guerre terminée, la politique du « Produire d'abord » n'est pas abandonnée. Mais les résultats sont aveuglants pour les masses laborieuses. Et chacun commença à le comprendre, de plus en plus clairement.

Voici la courbe de la hausse :

Mois	Prix de détail	Salaires
Octobre 1944	291	205
Avril 1945	325	277
Octobre 1945	460	304
Février 1946	482	310
Août 1946	730	383
Septembre 1946	785	

Ce qui signifie que les prix officiels s'élèvent de 270 % alors que les salaires ne s'élèvent que de 186 % depuis la libération. D'avril 1945, date de l'avant dernière remise en ordre, à septembre 1946, le coût de la vie s'est élevé de 141 %, mais les salaires ne se sont élevés que de 37 %, ce qui signifie qu'en un an et demi, le pouvoir d'achat des masses est tombé de 43 %.

La politique du « produire d'abord », du blocage des salaires, en un mot toute la politique de collaboration de classes, est ainsi irréfutablement démasquée comme une politique de misère pour les masses travailleuses.

Mais, qui plus est, depuis la demande de revalorisation de 25 % formulée par la C. G. T. et soutenue par le P. C. F. et le P. S., le coût de la vie a fait un bond énorme. Ainsi l'indice officiel du coût de la vie depuis mai suit une courbe ascendante.

Indice des prix de détail :

Mai 1946	547
Juin 1946	577
Juillet 1946	576
Août 1946	730
Septembre 1946	785

Les 25 % sont donc mangés et au-delà par la hausse du coût de la vie.

Les indices de prix sont ceux établis officiellement par le Gouvernement, qui possède un intérêt évident à minimiser la hausse. En fait le coût des denrées alimentaires a fait un bond infiniment plus grand. Voici quelques prix courants dans les magasins d'alimentation en août 1939, à la veille de la guerre, et au 1^{er} octobre 1946.

Août 1939		1 ^{er} octobre 1946	
Beurre frais	24,62	276 »	11 fois plus
Œufs (douz.)	12,56	204 »	16 fois plus
Lait (litre)	1,80	13 40	7 1/2 plus
Vin rouge (litre)	3,45	de 27 à 37 francs	10 fois plus

Il n'est pas étonnant qu'avec des prix si élevés des catégories de plus en plus nombreuses de travailleurs ne peuvent plus acheter même leur simple ration. Les étalages se remplissent, mais les salariés ne peuvent acheter les marchandises, vu le manque de pouvoir d'achat.

II. — POUR UN SALAIRE MINIMUM VITAL

Notre Parti Communiste Internationaliste accepte de tenir compte des destructions causées par les années de guerre et d'occupation. Malgré cela l'on va voir que la politique des grandes organisations ouvrières ne tient aucun compte des besoins élémentaires de la classe ouvrière. Ainsi, en mars 1945, la C. G. T. revendiquait un minimum pour le manœuvre de 23 francs de l'heure. Nous estimons qu'il faut baser les calculs sur le minimum en partant de cette base, qui ne représente pas, loin de là, le pouvoir d'achat de 1938. Aujourd'hui, compte tenu de la hausse du coût de la vie depuis cette date — qui est passé de 100 en avril 1945 à 241 au 1^{er} octobre 1946 — le taux horaire du manœuvre devrait s'élever à :

$$23 \times 2,41 = 55 \text{ fr. } 45$$

Ainsi la hausse des prix n'aboutirait pas à des profits grandissants dans la poche des patrons, et le manœuvre dernier échelon aurait son salaire minimum vital, non pas celui de 1938, mais plus modestement celui que revendiquait la C. G. T. en mars 1945.

La différence avec la réalité est sensible, puisque le taux horaire du manœuvre varie aujourd'hui, suivant les usines, de 27 fr. 50 à 35 francs. Les 20 à 25 francs de différence ont été empochés par les patrons sous forme de sur-profits extorqués par la sur-exploitation de la classe ouvrière. Pour les autres catégories de salariés de la métallurgie, le minimum vital horaire devrait s'élever à :

Manœuvre ordinaire	23	× 2,41 =	55,43
Manœuvre gros travaux	24,84	× 2,41 =	59,90
Ouvrier spécialisé 1 ^{er} échelon	27,83	× 2,41 =	67,07
Ouvrier spécialisé 2 ^e échelon	29,21	× 2,41 =	70,39
Professionnel 1 ^{er} échelon	32,20	× 2,41 =	77,60
Professionnel 2 ^e échelon	35,65	× 2,41 =	85,91
Professionnel 3 ^e échelon	39,10	× 2,41 =	94,47

Ces calculs sont établis sur la base de la hiérarchie actuelle des salaires, et l'on connaît la tendance de la direction de la C. G. T. à écarter l'éventail.

Pour notre part, nous considérons qu'il faudrait revenir à la hiérarchie de 1936, s'échelonnant de 100 à 155 entre le manœuvre et l'ouvrier le plus qualifié.

III. — L'ECHELLE MOBILE

Pour garantir ce minimum vital face aux manœuvres constantes du patronat, il faut l'échelle mobile. L'échelle mobile signifie : à chaque hausse du coût de la vie, hausse correspondante du salaire. Basée sur les prix officiels, l'échelle mobile aurait permis de protéger le pouvoir d'achat des masses. En prenant comme base, d'une part, le taux des salaires mis en avant par la C. G. T. et, d'autre part, la hausse du

coût de la vie, l'échelle mobile, si elle avait été instituée, aurait abouti pour les ouvriers de la métallurgie aux taux horaires suivants :

	Avril 1945	Octobre 1945	Février 1946	Mai 1946	Août 1946	Septemb. 1946
Indice du coût de la vie	100	141	148	174	224	241
Mancœuvre ordinaire	23 fr.	32,43	34,04	40,02	51,52	55,43
Mancœuvre gros travaux	24,84	35,02	36,76	43,22	55,64	59,90
Ouvrier spécialisé 1 ^{er} échelon	27,83	39,24	41,18	48,42	62,33	67,07
Ouvrier spécialisé 2 ^e échelon	29,21	41,18	43,23	50,82	65,43	70,39
Professionnel 1 ^{er} échelon	32,20	45,40	47,65	56,02	72,12	77,60
Professionnel 2 ^e échelon	35,65	50,26	52,76	62,03	79,86	85,91
Professionnel 3 ^e échelon	39,10	55,13	57,86	68,03	87,58	94,47

Comme nous l'avons dit, ces indices sont ceux publiés par un organisme gouvernemental, c'est-à-dire d'une part basés sur des prix taxés, d'autre part avec un penchant à diminuer le plus possible la hausse effective. C'est la raison pour laquelle, avant que le Gouvernement reprenne la publication des indices et en nous basant sur un travail effectué par le Syndicat Parisien des Instituteurs, nous avons établi le taux horaire minimum à 42,55 en mai 1946, soit une légère différence avec celui basé sur les indices gouvernementaux. Si les dirigeants de la C. G. T. avaient une réelle conscience de la nécessité de défendre les intérêts des travailleurs, ils devraient, comme le font les syndicats américains, calculer eux-mêmes les indices du coût de la vie, et les communiquer mensuellement aux ouvriers qui imposeraient par leur lutte l'échelle mobile.

IV. — STABILISER LE COUT DE LA VIE PAR L'OUVERTURE DES LIVRES DE COMPTE ET L'ABOLITION DU SECRET COMMERCIAL

Contre les mots d'ordre mis en avant par notre Parti, les dirigeants des grandes organisations ouvrières répliquent par deux sortes d'arguments : les premiers consistent à déclarer que l'échelle mobile aboutirait à l'inflation et à la hausse des prix. Comme nous l'avons vu, la hausse des prix est constante depuis la libération ; de même l'inflation grandit chaque jour.

	31 déc. 1939	2 août 45	10 oct. 46
Circulation fiduciaire	122 milliards	444 milliards	683 milliards

Et pourtant l'échelle mobile n'a pas été instituée. Et pourtant les travailleurs ont « produit » tant et plus. C'est dire que la cause de la hausse des prix, comme de l'inflation, réside avant tout dans l'accroissement massif des profits patronaux.

Le deuxième ordre d'argument consiste dans la nécessité de stabiliser le coût de la vie, qui serait la lutte majeure de la classe ouvrière. Effectivement, cette lutte est importante, mais on vient de voir par ce qui précède, que, depuis deux ans, les résultats dans ce domaine ont été particulièrement faibles. Ce n'est pas par hasard : la C. G. T., le P. C. F. et le P. S. sont enfoncés dans la politique de collaboration de classe, et par tous les moyens en leur pouvoir freinent et contrecarrent toute action positive des travailleurs dans tous les domaines.

Ainsi, le Comité central des prix, où collabore la C. G. T., aux côtés des représentants des ministères économiques et des patrons,

non seulement favorise la hausse des prix, mais quand, par hasard, il rejette une demande d'autorisation de hausse de prix, le bureau confédéral de la C. G. T. ne trouve rien de mieux que de protester une semaine sans engager une action (1), et l'autre semaine d'accepter les jonctions de M. de Menthon.

OUVERTURE DES LIVRES DE COMPTE. — ABOLITION DU SECRET COMMERCIAL

Dans un rapport publié par le syndicat national (C. G. T.) des ingénieurs, architectes et cadres supérieurs du bâtiment, il est établi une comparaison entre les prix pratiqués en 1936 et ceux de 1945.

Prix de vente	1936	1945	% de haus.
Charpente courante de bâtiment industrielle rendue posée, le kilo	1,80	30 fr.	1670 %
Composante du prix de revient:			
Matériaux acier laminé la tonne	560 fr.	4.700 fr.	840 %
Main-d'œuvre ouvrier qualifié région parisienne	7 fr.	33,55	480 %

Compte tenu des coefficients réels de hausse de la main-d'œuvre, il aurait été normal que le prix de vente du kilo de charpente soit de : $1,80 \times 6 = 10,80$.

Le prix de vente de 30 francs signifie simplement que le patronat empoche 19 fr. 80 de surprofits. Ainsi, il est démontré qu'il est possible d'augmenter les salaires tout en diminuant les prix, en comprimant les bénéfices patronaux par le contrôle ouvrier sur les livres de compte et l'abolition du secret commercial. Les grandes organisations ouvrières déclarent que ces revendications sont atteintes par la législation sur les comités d'entreprises. En réalité, il n'en n'est rien. Aux comités d'entreprises qui sont simplement consultatifs, ne sont communiqués que les rapports des commissaires aux comptes, rapports que chacun peut lire dans les journaux financiers, mais qui ne permettent absolument pas une connaissance effective du prix de revient. Les patrons s'y connaissent comme personne pour truquer leurs bi-

(1) « Peuple », 28 septembre 1946. — « Le B. C. demande à sa délégation au C. C. des prix de continuer à lutter contre les hausses et même battue de les dénoncer devant le public. » Ce qui fait une belle jambe au public, puisque de Menthon augmente les prix.

lans, en camouflant leurs bénéfices réels. La seule et unique méthode, c'est que les délégués élus des travailleurs, révocables à tout moment par eux, leur rendant à tout moment des comptes, suivent jour par jour la comptabilité des entreprises, en se faisant aider, si besoin est, par les techniciens honnêtes.

V. — POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

La législation des salaires par conventions collectives fut imposée au patronat en 1936 après la grève générale de juin. Ce fut là une conquête importante, qui permit d'unifier les salaires de chaque catégorie de travailleurs par branche d'industrie. En effet, jusque là, les salaires, dans la métallurgie par exemple, des manœuvres, des ouvriers spécialisés et professionnels, étaient fixés par accords-maison, et étaient fonction du rapport de force patron-ouvriers dans le cadre d'une usine. Avec les conventions collectives, face au patronat, des millions d'ouvriers peuvent unifier leur force dans le cadre d'une même branche de production.

Dès la déclaration de guerre, les gouvernements anti-ouvriers de Daladier, Reynaud et Pétain, comprenant toute l'importance pour les travailleurs des conventions, suspendirent jusqu'à la fin des hostilités leur application.

La libération venue, les gouvernements anti-ouvriers De Gaulle-Gouin-Bidault maintiennent intégralement la législation de Vichy dans ce domaine. Au 30 juin 1946, le décret de cessation des hostilités fut promulgué, mais un décret-annexe stipule que la législation de guerre sur les salaires était reconduite jusqu'au 1^{er} janvier 1947. C'est-à-dire que l'application des conventions collectives était encore suspendue pour six mois. Cet annexe fut adopté au gouvernement par les ministres socialistes et communistes, et, notons-le, par les ministres-secrétaires de fédérations A. Croizat ou M. Paul, malgré que la fédération des métaux et le congrès de la C. G. T. eussent exigé le retour immédiat aux conventions collectives. Et Croizat ne se gêna pas pour dire (conférence de presse de juillet) qu'à son avis une « transition » était nécessaire, avant de revenir aux conventions, et que cette « heureuse transition » était constituée par quoi?... par cette Conférence Economique où les dirigeants syndicaux cotoyaient les patrons et les techniciens gouvernementaux, pour émettre des vœux purement platoniques, dont les arrêtés ministériels, seuls souverains, ne tenaient aucun compte. Ce n'est pas par hasard que des ministres, se réclamant de la C. G. T., violent, au gouvernement, les engagements qu'ils ont pris devant la classe ouvrière. Car, ainsi qu'on va le voir, la lutte pour les conventions collectives par branche de production devrait aboutir à

une lutte contre le patronat. Ceux qui collaborent avec le « Meilleur Rempart des Profiteurs » sont évidemment peu enclins à combattre ceux que sert le M. R. P., à savoir les patrons.

Ainsi, dans le tableau qui suit nous montrons, preuves en mains, que malgré les 400 arrêtés de remise en ordre des salaires pris par Parodi-Croizat le désordre le plus grand règne. Les différences de tarification varient considérablement d'une usine à l'autre. A la suite d'une enquête menée dans différentes usines de la métallurgie, il apparaît que les métallurgistes gagnent en moyenne (primes, bonis, compris) :

AU 1^{er} OCTOBRE 1946

Catégories	Viviez Vieille- Montagne	E. C. M. E.ectricité Le Bourget	S. N. A. C. aviation Billancourt	Morane aviation Puteaux	Bernard camions automobiles	Decoufle 14 ^e
Manœuvres ordinaires		28 »	40 » à 45 »	38,50	35,50	41 »
Manœuvres gros travaux		30,50		41 »		42,50
O. S. 1		42,50		47,50 à l'heure	43 »	
O. S. 2		43,70		53,30 au rend.	47 »	
P. 1	30,25 à 32,20	47,50 53,10		57,65	55 »	67 »
P. 2	33,50 à 35,65	53,10 à 56,20		63,80	60 » à 66 »	75 »
P. 3	36,75 à	58,10 un boni moyen à 0,80	75 » à 78 »	70 »		75 »

De ce tableau, il apparaît :

1° Que les différences de salaires de 10 à 20 francs existent entre les ouvriers de même qualification ;

2° L'écart va du simple au double entre les ouvriers ayant une même qualification, mais dont les uns travaillent à Paris (Decoufle, Paris 14^e, 75 francs (P. 3), les autres en province : Viviez, Aveyron 37 fr. 10 (P. 3). La conclusion est simple. Il faut, dans la métallurgie, engager le combat pour :

a) que tous les ouvriers ayant la même qualification à l'échelle du pays touchent le même taux, et commencer par imposer dans toutes les usines le taux maximum ;

b) imposer des conventions collectives par branche d'industrie où les salaires seront payés sur la base du minimum vital précédemment calculé.

ANNEXE : LA POLITIQUE DU P. C. F. EN MATIERE DE SALAIRES

Les dirigeants du P. C. F. ont opéré pour la forme un « tournant » sur les problèmes revendicatifs. Après avoir soutenu la politique du blocage des salaires pendant des mois, ils ont brusquement tourné à la veille des élections du 2 juin. Puis ils tentent de boucler le « semblant de tournant » en décrétant la « pause » et de revenir au « produire d'abord ». Nous allons démasquer la politique des salaires à l'aide de citations prises dans *l'Humanité*, et démontrer l'électorisme du P. C. F., qui se soucie plus des voix que de la défense des revendications ouvrières.

LE P. C. F. POUR LE BLOCAGE DES SALAIRES

Dans sa déclaration ministérielle, le socialiste Gouin disait en février de cette année :

Des sacrifices très lourds seront demandés à tous les Français. Le blocage des salaires et traitements que nous envisageons...

Cette déclaration constitue la charte anti-ouvrière de la collaboration du P. C. F. et du P. S. avec la bourgeoisie. Jacques Duclos y a souscrit en apportant le vote unanime des députés communistes :

Le P. C. F. aurait mieux aimé d'autres mesures, mais il a souscrit à la déclaration Gouin.

Non seulement les chefs du P. C. F. ont souscrit à la déclaration Gouin, mais ils en sont devenus les meilleurs défenseurs.

A Montceau-les-Mines, Maurice Thorez déclare :

Ayant bloqué les prix, le gouvernement maintiendra les salaires et traitements à leur niveau actuel.

(« Huma », 19 février 1943.)

Si, par la suite, le P. C. F. essaie de démontrer que le blocage des salaires lui fut imposé, Maurice Thorez, à Auby, prouve le contraire :

Et j'ai été heureux d'apporter au Congrès des mineurs de Montceau-les-Mines des félicitations du Gouvernement que M. Félix Gouin préside avec autorité et compétence.

(« Huma », 1^{er} mars 1946.)

Pendant ces mois, le P. C. F. n'a qu'une politique : défendre une politique anti-ouvrière. Alors que le 30 mai, Frachon déclarera que la production en un an a augmenté de 100 %, Croizat ne peut généraliser la retraite des vieux travailleurs, car :

Le gouvernement a été amené, en tenant compte de la situation économique du pays à proposer à l'assemblée la disposition inscrite dans l'article 33, à savoir : le texte concernant l'assurance-vieillesse et l'allocation aux vieux entrera en vigueur lorsque le niveau moyen de la production aura atteint 110 % du niveau de 1938 ; pour les autres risques le niveau de 125 % devra être atteint.

(« Huma », 3 mai 1946.)

Il n'est pas possible de trouver 33 milliards pour les vieux, mais les députés du P. C. F. votent des centaines de milliards pour le budget de guerre de Leclerc et Cie. Aussi trois millions de travailleurs peuvent crever de faim au nom de la mystique de « production » du P.C.F.

Encore le 20 mai, Croizat déclarera :

Cette augmentation dans le textile ne sort donc pas du cadre des arrêtés antérieurs et ne constitue donc pas un relèvement général des salaires.

(« Huma », 21 mai 1943.)

Et si Thorez, à Hellemmes, ose dire :

Déjà le Gouvernement a réduit les dépenses, bloqué les prix et non les salaires.

(« Huma », 16 avril 1946.)

...Brusquement, le 20 mai 1946, Frachon, au nom de la C. G. T., soutenu par le B. P. du P. C. F. dès le lendemain, brûle ce qu'il avait adoré, en démolissant point par point toute la politique stalinienne des salaires :

La hausse du coût de la vie. — Les statistiques officielles font passer les indices du coût de la vie de 308 en janvier 1945, date à laquelle nous avons formulé nos revendications, à 490 en mars 1946. Mais chacun sait que ce dernier chiffre ne signifie pas grand-chose. Il est établi pour donner l'illusion que le blocage des prix est effectif. On y compte des œufs à 42 francs la douzaine et les pommes de terre à 6 fr. 50 le kilo. C'est tout dire... Il faut rattraper les prix. Les salaires et traitements sont devenus manifestement insuffisants pour une vie décente et ne correspondent nullement aux nécessités de la vie... Nos syndiqués et, avec eux, l'immense majorité des ouvriers qui ont admis l'expérience du blocage des salaires, et des prix pour éviter au pays l'inflation désastreuse nous disent aujourd'hui qu'il faut rattraper les prix qui ont monté sensiblement. Ils ont raison.

Et si Thorez, à Auby, revalorisait le travail au rendement en ces termes :

De nouvelles méthodes de travail... A Auby on a inauguré de nouvelles méthodes de décompte des salaires... Ces nouvelles méthodes, méthodes de couloir oscillant et de la longue taille, on nous accuse de les avoir jadis combattues. Oui, nous étions contre elles quand il s'agissait d'exploiter et d'accabler les mineurs, mais nous les préconisons quand il s'agit de les appliquer avec le concours des mineurs pour améliorer leur rendement et augmenter leur salaire. (Applaudissements enthousiastes et prolongés.)

(« Huma », du 1^{er} mars 1946.)

Frachon, dans son article du 30 mai :

Retour aux pratiques réactionnaires. — Prenons par exemple le salaire au rendement... bon nombre d'employeurs trouvent là matière à de nouveaux profits. Ils établissent des systèmes de calcul compliqués auxquels les ouvriers ne comprennent goutte.

Ces citations démontrent pleinement que Marcel Cachin n'hésitera pas à commettre sciemment un faux en écrivant :

Quelques gens mal renseignés feignent de s'étonner de l'attitude présente des dirigeants de la C. G. T. et du ministre du Travail, A. Croizat. Ils prétendent que la C. G. T. (et, ajoutent-ils, le parti communiste), ont jadis adopté la thèse du blocage des salaires et qu'ils y renonceraient aujourd'hui pour des raisons électorales !

Il n'est rien de plus inexact.

Ni la C. G. T. ni le parti communiste n'ont jamais adhéré au blocage des salaires.

Ainsi, ayant examiné le plus concrètement possible quelques-unes des principales questions se rapportant aux salaires et aux prix, nous pouvons conclure :

« Seule une action réelle de la classe ouvrière peut permettre la défense du pouvoir d'achat des classes laborieuses. Toute la politique de collaboration de classes des grands partis ouvriers est contraire aux intérêts des travailleurs. Seule une action de classe, avec toutes les armes ouvrières y compris la grève, peut faire reculer le patronat, et donner un niveau de vie décent aux larges masses en imposant le minimum vital garanti par l'échelle mobile, la stabilisation du coût de la vie par le contrôle ouvrier sur les prix de revient et l'abolition du secret commercial. »

Le 21 octobre 1946.

